



INFO

n° **54**
octobre 2013
trimestriel - 2 €

LE JOURNAL D'INFORMATION
DE L'UNION DES FAMILLES LAÏQUES



DOSSIER ÉCOLE

La refondation de l'école républicaine : une coquille vide, p. 7

© Papirazzi

ÉDITO
L'école de la République :
une régression programmée ?
p. 3

ENTRETIEN
Pierre Bodart, président
de « Go Laïcité ! »
p. 4

REPÈRES
La plateforme
revendicative de l'UFAL
p. 14

SOMMAIRE

Editorial

L'école de la République :
une régression programmée ? **3**

Entretien

Pierre Bodart
président de « Go Laïcité ! » **4**

Dossier Ecole

La refondation de l'école républicaine :
une coquille vide **7**

Repères

La plateforme revendicative de l'UFAL **14**

@ **A lire : www.ufal.info, le portail
d'information de l'UFAL Nationale.
Tout savoir sur l'UFAL ? Rendez-vous sur
www.ufal.org !**

UFAL Info est publié par l'UFAL Nationale
27, rue de la Réunion - 75020 PARIS - tél. : 01
46 27 09 25 - fax : 09 70 61 17 62 - contact@
ufal.org - www.ufal.org - **Trimestriel** - Prix du
numéro : 2 euros - N° CPPAP : 1113 G 82885 -
ISSN : 1761-1296 - **Directeur de la publication** :
Michel Canet - **Rédaction** : Bureau national de
l'UFAL - **Maquette** : Aurélie Bui - **Imprimeur** :
Saxoprint EURL - ZAC Paris Rive Gauche -
118/122 avenue de France 75013 Paris - Dépôt
légal : octobre 2013.

Consultez les derniers numéros d'UFAL Info !

Pour consulter les anciens numéros d'UFAL Info,
connectez-vous sur www.ufal.info ou demandez un
exemplaire numérique au siège de l'UFAL en envoyant
un mail à ufalsiege@ufal.org.

UFAL Info n°53 / Dossier Politiques familiales
Entretien - AG de l'UFAL Nationale

**UFAL Info n°52 / Dossier Santé : L'accès à des soins
de qualité pour tous !**
Laïcité - Entretien - Actions locales

**UFAL Info n°51 / Dossier Famille : Pour une égalité
en droits de tous les couples**
Féminisme - UFAL nationale - Actions locales

**UFAL Info n°50 / Dossier Logement : Les familles
toujours dans l'impasse**
Entretien - Laïcité - UFAL nationale

**UFAL Info n°49 / Dossier Développement
écologique : La souveraineté alimentaire**
Laïcité - Actions locales

**UFAL Info n°48 / Dossier Fiscalité : Renover la
fiscalité pour une politique familiale ambitieuse**
Présidentielle - Santé

**UFAL Info n°47 / Dossier Ecole : Quand la droite
achève l'école républicaine**
Santé - Actions locales

**UFAL Info n°46 / Dossier Consommation : La
consommation alimentaire des Français**
Santé - Familles - Laïcité

ÉDITORIAL



L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE, RÉUSSITE EXEMPLAIRE PAR LE PASSÉ, EST-ELLE CONDAMNÉE À UNE RÉGRESSION PROGRAMMÉE À L'AVENIR ?

Depuis les principes de l'instruction publique énoncés par Condorcet, les lois de création de l'école publique de Jules Ferry et de mon compatriote Paul Bert, les instructions aux instituteurs de Ferdinand Buisson, et le travail empreint d'abnégation des hussards noirs de la république, l'école publique, laïque et obligatoire est devenue une structure fondamentale de la République, source de connaissances, d'éveil des consciences et de réussite sociale.

Mais aujourd'hui, on s'aperçoit que cette structure est fissurée. Une analyse sérieuse montre que ces fissures ne sont pas récentes et si leurs causes sont multiples, nous faisons le douloureux constat que les décisions politiques y ont pris une grande part.

Plusieurs enseignants, membres de l'UFAL ou proches de nos luttes, se sont penchés sur ces questions. Dans le dossier spécial de ce numéro, ils analysent les dysfonctionnements du système actuel et proposent des solutions.

L'UFAL, association familiale laïque indépendante, ne craint pas de critiquer les politiques, quels qu'ils soient, lorsque leurs décisions vont contre l'intérêt des citoyens et de leurs familles, non seulement les citoyens et les familles français, mais toutes les personnes vivant sur le territoire, y travaillant, y consommant et allant à l'école de la République pour les plus jeunes.

Toutes les personnes, toutes les familles, quelles que soient leur situation sociale et leurs capacités physiques et intellectuelles, doivent pouvoir trouver au sein de la République la considération qui leur est due, en particulier au sein de l'école qui doit rester le creuset des conditions du vivre ensemble.

L'UFAL travaillera à leur côté pour les aider à y trouver leur place. Ce travail sera difficile, compliqué, mais mutuellement enrichissant et, de toute façon, l'heure du repos n'est pas arrivée.

Bon courage à tous.

Michel CANET,
Président de l'UFAL

Abonnez-vous à UFAL Info

4 numéros par an / 8 euros

Pour vous abonner, complétez et renvoyez ce bulletin d'abonnement - 4 numéros par an : 8 euros

NOM : PRÉNOM :
ADRESSE :
TÉL. : COURRIEL :

Coupon à renvoyer avec votre règlement à : UFAL Nationale - 27 rue de la réunion - 75020 Paris

L'UFAL est une association **indépendante** dont le fonctionnement n'est financé que par les adhésions. Merci de soutenir ses efforts en adhérant à l'UFAL : adhésion annuelle 15 € (les dons complémentaires sont toujours appréciés).

A PROPOS DE « LAÏCIDAD, TERRES DE LIBERTÉS », PREMIÈRE COLONIE DE VACANCES LAÏQUE EUROPÉENNE

Propos recueillis par Nicolas Pomiès • Cet été, l'association « Go Laïcité ! » a organisé une première colonie de vacances laïque européenne, « Laïcidad, terres de libertés », un voyage d'échanges et de rencontres entre adolescents issus de différents pays. Rencontre avec Pierre Bodart, président de « Go Laïcité ! »...



PIERRE BODART, QUELLE ÉTAIT LA NATURE DU PROJET LAÏCIDAD ?

Tout d'abord, quelques mots sur « Go Laïcité ! ». C'est une toute jeune organisation qui regroupe des représentants de différentes associations laïques, pour l'instant, essentiellement belges. Elle a pour but de promouvoir la laïcité et ses valeurs auprès des jeunes. Son ambition est de développer des projets citoyens et de favoriser les échanges entre les jeunes de différents pays.

Laïcidad 2013 était notre première expérience dans ce type d'événement. Nous considérons que cela a été bien plus qu'un « brouillon », car malgré les quelques imperfections organisationnelles, l'enthousiasme des jeunes et des accompagnateurs, à la fin du séjour, nous rassure quant à la pertinence et la cohérence du projet. Plusieurs défis devaient être relevés. Nous étions notamment préoccupés par la cohésion du groupe : entre les jeunes – venant de pays et de classes sociales différents – et les accompagnateurs – professionnels ou bénévoles, expérimentés ou non –, il n'était pas évident que la synergie se mette en place immédiatement.

QUELLES ÉTAIENT LES ORIENTATIONS ET LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES QUE VOUS AVEZ UTILISÉES ?

L'axe choisi cette année était « *Laïcidad, terres de libertés* ». Ce thème a été principalement abordé lors d'ateliers philo, d'ateliers de sensibilisation à la vie affective et de moments où les jeunes

exprimaient leurs ressentis. D'autre part, la vie en communauté leur a fait prendre conscience des limites de la liberté individuelle à l'intérieur d'un groupe.

Pour nous, le thème de la liberté est un élément essentiel de la laïcité : c'est la laïcité qui donne la liberté à chacun de vivre selon ses convictions, en respectant celles des autres. J'ai personnellement été impressionné de la remarquable attention des jeunes lors de moments comme les ateliers philo. On a toujours tort de ne pas faire assez confiance à leur soif de découverte, d'idéal, de valeurs à partager et dans lesquelles se reconnaître. Leur participation à ces temps forts de réflexion et de partage a été extraordinaire.

Des randonnées et activités sportives ont permis à certains de découvrir leurs aptitudes à repousser leurs limites et, de l'avis général des encadrants, ces moments ont forgé de manière spectaculaire la solidarité du groupe.

Outre les nécessaires temps libres, une initiation aux premiers soins (assurée par des formateurs certifiés de la Croix-Rouge) des stages de « musiques vertes » et des jeux collaboratifs complétaient ces journées bien remplies !

COMMENT COMPTEZ-VOUS ENTREtenir LA RELATION CRÉÉE AVEC LES JEUNES DURANT L'ANNÉE ?

Au prochain conseil d'administration de « Go Laïcité ! », il sera proposé de créer une « Commission Jeunes ». Représentative du groupe existant, elle devrait permettre aux participants d'exprimer leurs envies, de collaborer à la construction des projets et de leurs règles. Pour l'information sur l'évolution des projets, les jeunes utilisent naturellement divers canaux d'informations qui leur permettent déjà de partager leurs expériences et avis... Pourquoi ne pas leur demander, en les responsabilisant, de se charger de cette communication ? Bref, que les jeunes parlent aux jeunes ! *Laïcidad* est une colonie (quoique je préfère le terme de « camp », moins connoté « occupationnel » et plus actif) dédiée aux jeunes de 12 à 15 ans.

Y AURA-T-IL UNE NOUVELLE COLONIE « LAÏCIDAD » EN 2014 ET LES ANNÉES SUIVANTES ?

Oui, sans aucun doute. C'est la volonté de la majorité des acteurs impliqués dans *Laïcidad 2013*.

Nous venons d'obtenir un budget pour engager une personne du 1^{er} octobre au 31 décembre 2013, afin de mettre en œuvre le projet pour 2014. Vu l'énergie que cela demande, c'est un réel soulagement pour les volontaires de « Go Laïcité ! ». En effet, l'association n'a pas de permanent actuellement.

Je viens de visiter une trentaine de centres en France et en Suisse susceptibles d'accueillir *Laïcidad 2014*. J'attends quelques précisions sur des centres en Italie et en Autriche avant, éventuellement, de leur rendre visite. La destination 2014 n'est donc pas encore définitivement arrêtée,

mais elle devra l'être d'ici à fin octobre. Le thème doit encore être validé, mais « *Laïcidad terre de solidarité* » est une piste intéressante. Liberté et Solidarité, les deux faces de la laïcité.

TU ES AUSSI PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES MAISONS DE LA LAÏCITÉ (FEML), PEUX-TU NOUS INFORMER DE SES BUTS ET ACTIONS ?

La FEML est une association de droit belge créée le 21 septembre 2012. Elle a pour but de promouvoir localement les valeurs de la laïcité à travers l'Europe. Elle relaie, entre autres, les prises de position de la Fédération Humaniste Européenne auprès de ses membres, et favorise la création de nouvelles Maisons Laïques sur le territoire européen.

On sent bien, un peu partout en Europe, que des groupes se lèvent, se constituent, pour défendre et promouvoir les valeurs de la laïcité, alors que les religions et les croyances tentent d'influencer davantage les règles communes qui gèrent l'espace et le temps publics. Ceci n'est pas une vue de l'esprit : que ce soit auprès des instances de décision européennes ou auprès des différents États, les religions n'ont cessé de réclamer plus de droits différenciés pour leurs adeptes, plus d'influence sur la marche des affaires communes.

En promouvant l'émergence de structures locales (maisons laïques, Maisons de la Laïcité...) ou d'associations, nous contribuons à maintenir les acquis laïques (au sens politique de cette notion, soit – pour faire simple – la séparation des églises et de l'État) de nos sociétés et à les développer.

LE MOUVEMENT LAÏQUE BELGE EST DONC D'UN DYNAMISME FLAMBOYANT, COMMENT EXPLIQUES-TU CELA ?

La Belgique n'est pas un État laïque, puisque la laïcité n'apparaît pas dans la Constitution comme c'est le cas en France. C'est aussi un État dans lequel l'influence de la religion « historique » (la religion catholique) a été importante. Ainsi, nous n'avons pas été pionniers dans l'adoption de lois comme celles permettant la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse, l'égalité de droits entre les hommes et les femmes... Aujourd'hui encore, en Belgique,

le poids des structures catholiques est fort dans l'enseignement, la santé, les syndicats, l'accompagnement de la fin de vie... Depuis toujours, l'État belge prend en charge le traitement des ministres du Culte des religions reconnues (catholique, protestante, orthodoxe, juive et, depuis peu, musulmane et bouddhiste), et ce sur le budget du ministère de la Justice ! Ce compromis a permis de limiter les conflits entre églises et État, tout en confortant durablement l'influence de l'Église catholique.

Cette entente entre l'État et les églises a fait émerger un courant de pensée influent et reconnu. Celui-ci a donné naissance à un nombre important d'associations laïques de terrain le plus souvent thématiques : planning familial (certains centres pratiquant illégalement l'IVG), promotion des valeurs laïques dans l'enseignement, défense de l'enseignement public, maisons de la laïcité, etc.

Ce vivier d'associations conjugué à une rapide désécularisation du pays¹ a récemment incité l'État à reconnaître la Laïcité organisée² comme un interlocuteur « philosophique » à peu près au même titre que les religions reconnues. Ainsi, en Belgique, la laïcité n'est pas une donnée acquise. Sa défense a donné lieu à un combat difficile, parfois âpre, pendant de nombreuses années. Ce qui explique le dynamisme et la force (relative) de travail du mouvement laïque belge.

UN PEU D'HISTOIRE...

On peut dire que le mouvement laïque belge trouve son catalyseur dans l'incendie de l'« Innovation » de 1967 (grand magasin bruxellois, semblable à La Samaritaine, dont l'incendie – le plus meurtrier en Belgique depuis la dernière guerre – s'est soldé par la mort de quelque 300 personnes). Cet événement dramatique a déclenché une importante mobilisation autour du deuil et de l'accompagnement des familles : chapelles ardentes de toutes obédiences, messe œcuménique, réconfort par les prêtres...

Mais rien n'a été fait pour les familles sans dieu. Face à cette situation, les mouvements laïques se sont unis et, deux ans plus tard, une douzaine d'entre eux se fédéraient au sein du Centre d'Action Laïque.

On peut déplorer l'existence de ce concordat qui institue le financement public du mouvement laïque belge au même titre que les cultes. Ceci dit, le financement des cultes par l'État garantit une réglementation et un strict contrôle des dépenses effectuées, au regard des missions confiées par la Loi. Ce qui n'est pas le cas en France où des subterfuges sont parfois trouvés pour financer les cultes à partir de fonds publics (classement des édifices religieux, soutien à des associations proches des diverses églises...).

¹ La Belgique est aujourd'hui parmi les pays européens les plus « progressistes » en termes de lois éthiques : droit à l'euthanasie, mariage gays, adoption par couples non mariés, recherche fondamentale sur le vivant, protection des journalistes en préservant le secret de leurs sources, lois anti-discrimination, procréation médicalement assistée...

² Soit la fédération des diverses associations et courants laïques regroupés au sein du CAL (Centre d'Action Laïque).

DÉFENDRE L'ÉCOLE PUBLIQUE DANS L'OUEST DE LA FRANCE : UN COMBAT DE TOUS LES JOURS



Par *Christophe Hordé* • **Nous sommes au XXI^e siècle. L'école publique pour tous, libre, obligatoire et gratuite existe normalement sur l'ensemble de notre territoire. Eh bien non ! Voici un exemple concret dans le nord-ouest de la France...**

Sur l'ensemble des départements de l'ouest (Bretagne, Pays de la Loire), plusieurs centaines de communes n'ont toujours pas d'école publiques et des communes importantes n'ont toujours pas de collège public.

Il y a certes une école ou un collège, mais privé confessionnel. Quelle surprise d'arriver dans une commune et de n'avoir aucune possibilité de scolariser ses enfants dans l'enseignement public !

Où est la République française dans ces territoires, alors que l'article L212-2 du code de l'Éducation stipule que « toute commune doit être pourvue d'au moins une école élémentaire publique, à partir de 15 enfants inscrits » ? C'est ainsi que plus de 80 communes du Maine-et-Loire n'ont pas d'école primaire publique.

L'argument des mairies pour refuser les ouvertures d'écoles publiques consiste à arguer que les parents ne sont pas assez nombreux à signer un registre pour l'école publique.

Un registre est un document administratif mis à la disposition des citoyens pour qu'ils puissent expri-

mer leur souhait de voir se construire l'école publique dans leur village et d'y inscrire leurs enfants dès son ouverture.

Le conseil municipal, sur simple décision, doit mettre ce registre à la disposition des habitants afin qu'ils viennent le signer en mairie. Dès l'obtention du nombre minimal d'engagements des familles à scolariser leurs enfants à l'école publique (15 enfants minimum), le maire doit saisir la Direction académique départementale pour lui demander avis et conseils. La puissance publique municipale externalise donc sur les familles ses propres prérogatives.

La FCPE du 49 a ainsi lancé une vaste campagne pour que les mairies ouvrent des registres d'inscription. Ces registres doivent permettre de quantifier les besoins. Mais il y a encore des maires qui refusent l'ouverture de ces registres.

L'UFAL d'Ille-et-Vilaine est sur le terrain pour que la loi soit appliquée et, la demande étant très forte, d'autres UFAL sont en cours de constitution sur les autres départements.

L'UFAL d'Ille-et-Vilaine est sur le terrain pour que la loi soit appliquée, et la demande étant très forte, d'autres UFAL sont en cours de constitution sur les autres départements.

LA REFONDATION DE L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE : UNE COQUILLE VIDE

Par *Marie Perret* • « Refondation de l'école de la République », « enseignement laïque de la morale », « charte de la laïcité » : voilà autant d'annonces qui devraient réjouir tout citoyen attaché à l'école républicaine. Mais pour que les discours de Vincent Peillon soient autre chose que des incantations, il faudrait que l'école de la République renoue avec sa principale – et, au fond sa seule – vocation, qui est d'instruire. Car l'instruction a en elle-même une valeur morale, en ceci qu'elle élève : un enfant qui comprend, par les seules forces de son entendement, comment faire une multiplication fait l'expérience de l'autonomie, et découvre la puissance de la raison humaine qui est présente en chaque homme. De même, comment comprendre la raison d'être de la laïcité autrement qu'en s'instruisant ? L'instruction exige en effet de chaque élève qu'il « laisse ses métaux » à la porte de l'école, qu'il instaure un rapport critique à ses croyances et à ses préjugés pour raisonner sur fond d'universalité. Pour refonder l'école de la République, nul n'est besoin de « prêchi-prêcha », de sermon ou de catéchisme : il suffit de faire en sorte que l'école confronte les élèves à des savoirs exigeants.

On dira que la chose va de soi. Mais depuis des décennies, elle a cessé d'être une évidence, quelle que soit la majorité en place. Les savoirs, qui supposent des objets disciplinaires, ont été remplacés par des « compétences » transversales et au contenu vague. La réforme du primaire, qui a suscité un vif mécontentement chez les instituteurs, ne réintroduit pas les heures d'enseignement qui avaient été supprimées sous la précédente majorité, mais des activités « péri-scolaires » organisées par les municipalités. Les professeurs sont de moins en moins soutenus par leur administration lorsqu'ils s'efforcent d'instaurer dans leurs classes l'ordre et la discipline sans lesquels il n'est pas possible d'instruire. Ainsi y a-t-il de plus en plus d'établissements où il n'est même plus possible d'exclure, pour la durée du cours, les élèves bavards ou perturbateurs.

L'école de la République n'a nul besoin d'une énième « refondation », d'un enseignement de la morale ou d'une charte de la laïcité. L'école de la République a besoin de surveillants, de professeurs formés et soutenus par l'institution. Elle a besoin que les règles de discipline soient appliquées. L'école de la République, enfin, a besoin que les politiques tiennent enfin un discours clair sur ses missions. Vincent Peillon n'a pas remis en question la calamiteuse réforme du lycée. Il n'a pas rompu avec l'idéologie du « socle commun » et du « référentiel des compétences ». Il n'a eu de cesse d'amadouer les pédagogues qui inspirent depuis des décennies les réformes de droite comme de gauche. Bref, « l'école de la République » que le ministre de l'Éducation nationale se fait fort de refonder reste une coquille vide.

À L'ÉCOLE, LA MORALE SANS SERMON

Par Pierre Hayat¹ et Nicolas Franck² • **En parlant d'« enseignement laïque de la morale » plutôt que de « cours de morale laïque », le récent rapport remis à Vincent Peillon lève un malentendu : l'enseignement qui sera dispensé du cours préparatoire à la classe terminale à partir de la rentrée 2015 ne sera ni moralisateur ni doctrinal. Il devra être « laïque », c'est-à-dire libre et raisonné. Mais cette clarification bienvenue s'accompagne d'une modification moins remarquée. Le projet d'un enseignement moral autonome est abandonné au profit d'une fusion des divers cours d'éducation civique en vigueur, sous la bannière désormais unifiée d'un « enseignement moral et civique ».**

Rendu inséparable de l'éducation civique, l'enseignement laïque de la morale n'engage aucune conception de l'existence ou du bien ultime. Il se réfère aux seules valeurs fondatrices de la République : la liberté et l'égalité, la justice, le respect de la personne humaine, la solidarité. Symétriquement est affichée la dimension morale de l'instruction civique. Il ne suffit pas que les élèves connaissent les lois et comprennent que, dans un État de droit, aucune liberté n'est absolue. L'école ne se contente pas d'apprendre à obéir à la loi par peur du gendarme. Elle vise la disposition subjective de l'élève. Comme l'indiquait Bachelard, « une éducation morale doit former une volonté "solitaire" d'action "sociale" ».

Cet enseignement ne saurait assurément être limité au travail en classe, et le rapport préconise de l'inscrire parmi les missions de la « vie scolaire ». Le principe de l'intérêt général peut être mobilisé pour s'appliquer au comportement de chacun. Considéré comme un sujet responsable de l'injustice qu'il commet lorsqu'il nuit au travail de tous, l'élève serait ainsi élevé au-dessus de la condition d'usager, de consommateur ou de vendeur de compétences, dans laquelle l'enferme « la nouvelle école capitaliste ».

L'école est-elle aujourd'hui capable d'éveiller au respect de l'intérêt général ? Les sermons étant de toute façon sans effet dans les lycées de centre-ville comme dans ceux des banlieues défavorisées, resterait à réfléchir aux formes que prendrait l'enseignement moral et civique : étude de textes ou d'œuvres culturelles, analyse de dilemmes, production de dossiers individuels ou collectifs. Cependant, le rap-



port ne masque pas l'état déplorable de l'école publique, allant jusqu'à observer que l'exhortation morale au respect entre souvent dans une vaine concurrence avec le « respect "mafieux" autorisé par le droit du plus fort ». L'aveu paraît d'autant plus cruel que le rapport cite en exergue Jaurès, pour qui l'enseignement civique devait avoir « pour âme le respect de la personne humaine, de la dignité humaine ». On mesure, plus d'un siècle après, l'immensité de la tâche restant à accomplir. On peine surtout à envisager comment, dans un tel contexte, un « enseignement moral et civique » aurait quelque chance d'être mieux « respecté » que les enseignements de musique, de français, de chimie, ou que les actuels cours d'éducation civique. Il est vain d'espérer que l'école enseigne des valeurs qu'elle ne parvient pas à imposer, et qu'elle contredit même, en laissant prospérer en son sein la concurrence et le caporalisme.

Le rapport tente de contourner la difficulté en proposant

que ce nouvel enseignement ait pour objet « la transmission des valeurs de la République ». Il tranche en cela avec la vulgate selon laquelle transmettre, ce serait « reproduire » des préjugés et des habitudes aliénantes, entraver la « construction » autonome de l'élève, adopter à son égard une position dominante. Transmettre des valeurs ne revient pas à les imposer ou à les faire admettre comme s'il s'agissait de faits naturels. C'est les faire découvrir comme des exigences. On montre alors que les valeurs impliquées dans l'idée républicaine sont des idéaux ayant donné lieu à des combats et à des victoires, mais aussi à des hésitations, des trahisons et des transformations. À l'opposé de toute morale d'État, l'enseignement moral et civique s'inscrit dans la filiation de ce que l'école laïque des commencements nous a légué de meilleur : il veut permettre à chacun de se juger et de juger les normes de la société existante.

Mais peut-on à la fois dispenser un enseignement de nature critique et laisser l'école sous l'emprise des « compétences à acquérir » par lesquelles on formate des sujets économiques adaptatifs ? Le trait distinctif de l'école est la transmission des connaissances fondamentales, patiemment acquises et consolidées. Elle en fait éprouver leur valeur intrinsèque. Son horizon est l'universalité. « Un enfant ayant fait une addition suivant ses règles, disait Descartes, se peut assurer d'avoir trouvé, touchant la somme qu'il examinait, tout ce que l'esprit humain saurait trouver. »

L'instruction prouve sa valeur morale quand elle fait comprendre qu'autour de l'idée vraie les hommes se rendent autonomes, égaux et même solidaires. Un « enseignement moral et civique » ne prendra sens que dans une école refondée sur la valeur de la connaissance.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : UNE REMISE EN CAUSE DE L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE

Par Tristan Béal • **La volonté avérée du ministère est de réduire le temps quotidien de présence des élèves en classe tout en visant la réussite scolaire de tous. Néanmoins, cette volonté est loin d'atteindre son but.**

DISTINGUER LE TEMPS DE CLASSE DU TEMPS PASSÉ À L'ÉCOLE

Le ministère confond le temps passé en classe et le temps passé à l'école, ce qui permet ainsi d'amener une confusion entre le scolaire proprement dit et le périscolaire. Avec cette réforme, la plupart des enfants arriveront toujours tôt à l'école et la quitteront toujours tard. Le temps de classe est amoindri de trois-quarts d'heure au maximum, mais le temps passé à l'école, lui, ne diminue pas, puisque les enfants ne devront pas quitter l'école avant l'heure actuelle, selon le ministre. Au lieu d'être en classe six heures par jour, dans le calme propre à l'étude, l'enfant de ces nouveaux rythmes sera plus longtemps dans le bruit et l'abandon. Les mairies privilégient en effet presque toutes l'allongement de la pause méridienne ; or tout maître d'école sait que ce temps du midi est peu propice à l'apaisement et n'amène nullement l'élève à regagner sa

classe l'esprit reposé et disposé à l'étude. Dans ce cas de figure, les maîtres récupéreront donc des élèves harassés et tout à fait hermétiques à l'effort requis pour un travail scolaire digne de ce nom.

L'école publique dépendrait alors de la volonté et des moyens des collectivités locales : à quand la marchandisation de l'éducation ?

En outre, cette réforme socialiste poursuit l'appauvrissement scolaire initié par le gouvernement néo-libéral précédent. Alors qu'il était donné la possibilité au ministère de revenir sur la suppression des deux heures hebdomadaires d'enseignement suite à la fin du samedi matin travaillé, la décision de maintenir le temps de classe pour tous les élèves à 24 heures hebdomadaires apparaît incompréhensible de la part d'un gouverne-

ment socialiste aux yeux duquel l'école devrait être pensée sur le modèle de l'élève qui n'a qu'elle pour apprendre et accomplir sa liberté d'homme affranchi de tous les déterminismes sociaux et de toutes les servitudes de pensée.

La crainte est également grande que tous les enfants ne

¹ Pierre Hayat est professeur de philosophie et membre de la commission École de l'UFAL.

² Nicolas Franck est professeur de philosophie, vice-président de l'Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public.

soient pas logés à la même enseigne municipale : certaines communes pourront ou voudront proposer des activités enrichissantes, d'autres pas. L'école publique dépendrait alors de la volonté et des moyens des collectivités locales : à quand la marchandisation de l'éducation et la remise en cause du caractère national de l'école ?

LA TERRITORIALISATION DES MAÎTRES

Non seulement donc cette réforme n'a pas souci des élèves puisque la fatigue, l'affaiblissement scolaire et le traitement inégal des élèves en fonction de leur commune d'origine en sont la conséquence, mais en outre cette réforme s'attaque aux maîtres.

En effet, avec le remplacement de l'aide personnalisée (AP) par les activités pédagogiques complémentaires (APC), il serait désormais possible que les instituteurs composent avec la mairie pour l'organisation de ce moment d'école s'inscrivant bizarrement dans un contexte municipal. En effet, les élèves qui n'auront pas d'APC devront être pris en charge par des agents municipaux dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP), mais, de plus, les APC sont mises en place « pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial », comme l'annonce l'article 3 du décret. Or, le projet éducatif territorial (PEDT), institué par le projet de loi sur la « refondation de l'école » est décidé sous l'autorité de la mairie concernée. On assiste donc là à une remise en cause frontale de l'école républicaine : c'est la voie ouverte à un désengagement progressif de l'État. La mise en place de cette double autorité, aux yeux de certains, annonce le transfert des personnels de l'Éducation nationale vers les mairies et la perte, à terme, de leur statut de fonctionnaire d'État. Crainte confirmée quand on lit, dans l'annexe du projet de loi d'orientation, que « la réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif territorial (PEDT) » : comment ne pas s'inquiéter devant cette immixtion des mairies dans une partie des heures de travail, devant cette intervention municipale dans les choix pédagogiques, risquant de les faire dépendre des aléas d'une politique locale ? Ce risque de territorialisation des maîtres mettrait



© Chlorophylle

en danger les principes républicains d'égalité de tous les élèves face à l'instruction. Et les écoles pourraient alors devenir davantage un lieu d'affrontement d'intérêts locaux contradictoires que ce lieu paisible et en retrait des bruits du monde propre à l'instruction de tous.

Le risque de territorialisation des maîtres mettrait en danger les principes républicains d'égalité de tous les élèves face à l'instruction.

Cette réforme, par la suppression de l'AP, dégage 24 heures supplémentaires de concertation entre les maîtres. Autrement dit, l'assignation des maîtres à l'école continue, de même que la réduction de leur liberté pédagogique, puisque ce nouveau travail en équipe aura pour conséquence la présence des maîtres à l'école et le mercredi matin devant les élèves et le mercredi après-midi entre collègues, mais aussi l'obligation, pour eux, de travailler en équipe.

Pour conclure, cette réforme a un relent d'antirépublicanisme certain : non seulement l'État faillit ainsi à son obligation d'instruction, puisque les élèves vont connaître davantage une garderie périscolaire qu'une école émancipatrice et populaire, mais en plus le travail des maîtres risque de s'apparenter à une mutuelle exhortation à collaborer à l'idéologie ministérielle en matière d'enseignement.

ENTRETIEN AVEC JEAN ROBELIN : « IL FAUT UN CHANGEMENT COMPLET DE POLITIQUE ÉDUCATIVE, REVENIR AU SÉRIEUX DU SAVOIR »

Propos recueillis par Damien Pernet • Jean Robelin, professeur de philosophie à l'Université de Nice et homme de gauche, a publié récemment un article intitulé « La gauche et l'éducation ». Il a bien voulu répondre à trois questions de l'UFAL, à l'occasion de cette rentrée placée sous le signe de la « refondation » de l'école.



© Lionel Lizet

VOUS SOUTENEZ QUE LES POLITIQUES SCOLAIRES DE LA DROITE COMME DE LA GAUCHE SE SOLDENT PAR UN ÉCHEC. VOUS AFFIRMEZ EN EFFET QUE LA GAUCHE A ACCÉLÉRÉ LA PERTE DE QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC. POUVEZ-VOUS EXPLIQUER À NOS LECTEURS LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE CETTE SITUATION ?

En fait, la politique éducative de la gauche et celle de la droite sont strictement semblables sur des points essentiels : elles suivent les prescriptions des mêmes organismes internationaux comme l'OCDE. Le collège unique, c'était la politique de Fou-

cher et de René Haby, de droite, avant d'être celle de Savary et de Jospin, socialistes. Le socle commun, c'est aussi bien du Luc Chatel que du Vincent Peillon. La prétendue pédagogie par compétences, qui remplace le savoir, c'est le pont des ânes de droite comme de ceux de gauche. Or, cela fait des années qu'en Belgique on pratique cette pédagogie des compétences sans que cela n'ait rien arrangé aux problèmes de l'enseignement. Cela montre que ces pratiques ne sont en rien des

innovations pédagogiques, mais simplement un type de contrôle managérial des enseignants, de formatage des esprits. Cela ne signifie pas que gauche et droite sont identiques. La gauche ne saigne pas l'école. Mais il y a un socle idéologique commun. Avec quel résultat ? La France régresse dans tous les tests internationaux, en particulier le fameux PISA. Elle s'est même retirée de certains tests scientifiques, parce que les résultats étaient trop mauvais. Il ne faut pas évidemment fétichiser ces tests : ils prétendent mesurer l'efficacité directe des pédagogies et le retour sur inves-

tissement éducatif. C'est absurde. Il faut les lire comme des symptômes du malaise de l'enseignement français, corroborés par l'expérience des enseignants, qui se heurtent quotidiennement à l'incompréhension de la langue en premier lieu. Un exemple entre mille : un sujet de philo tombé cette année au bac : « *Interprète-t-on à défaut de connaître ?* » Ce n'est pas la difficulté philosophique du sujet – réelle – qui a dérouter les élèves. C'est la simple expression « à défaut de », qui fait pourtant partie du français courant. Treize ans d'études pour en arriver là. Une étude montrait que les trois quarts des adultes sortant de l'école ont des difficultés avec les opérations simples de l'arithmétique. Les enseignants des disciplines scientifiques savent très bien que, même dans des lycées « de centre-ville » (l'exemple que je vais donner vient de Lavoisier, 5^e arrondissement de Paris), cela ne gêne pas des classes entières d'élèves de soutenir que le cœur humain bat à 8 pulsations par minutes ou à 8 pulsations à la seconde, que la tour Eiffel mesure 30 mètres de haut. Ils n'ont plus aucun sens des échelles, faute de pratique des nombres. Plus grave. Arrivent en Terminale des élèves qui annoncent la lecture, donc qui sont incapables de travailler vite, d'étudier vite des documents et de les réfléchir. On en trouve même à l'université.

Comment acquérir la maîtrise de la langue avec de pareilles difficultés, qui montrent l'inanité des méthodes de lecture dont on nous a dit monts et merveilles ?

Et ce sont les gens qui nous ont menés à ce désastre, les docteurs Mabuse des sciences de l'éducation, les pédagogues sans expérience pratique des IUFM (moi, avant d'aller enseigner à la fac, j'ai « fait » 16 ans de 93), des politiciens pour qui l'Éducation Nationale ne doit pas coûter cher, qui viennent nous dire : « Faites-nous confiance, on va faire la même chose et cela ira mieux ! » Non il faut un changement complet de politique éducative, revenir au sérieux du savoir.

UFAL : QUELLES SONT LES CAUSES DE TELS DYSFONCTIONNEMENTS ? QUEL LIEN FAITES-VOUS ENTRE LES DIMENSIONS POLITIQUE ET PÉDAGOGIQUE DU PROBLÈME ?

Bien sûr, ce ne sont pas les absurdités pédagogiques actuelles qui sont la source première des malheurs de l'école. Il faut chercher celle-ci dans la grave crise sociale que nous traversons, dans la formation des ghettos, des ghettos de pauvres auxquels on pense toujours, mais aussi des ghettos de riches, soigneusement protégés. La sectorisation sur les grands lycées est un argument de vente des appartements du 5^e arrondissement de Paris. Mais comme par hasard, là on travaille ! Les types d'exclusion, économique, sociale, culturelle se démultiplient entre eux. Il faut aussi mesurer le poids des communautarismes, qui conduisent des enfants en difficulté à refuser le savoir et à croire

que les religions leur distribuent une sorte de super science compensatoire. Il faut aussi chercher la racine des difficultés dans le coût de la scolarité qui explose et écrase les familles les plus démunies.

Et la France est un des pays où l'inégalité sociale d'accès au savoir est la plus forte. Mais la réponse n'est pas dans le pédagogisme actuel : ce qui discrimine socialement, c'est bien la possession du savoir, d'un véritable savoir. C'est aussi le savoir qui permet de se reconverter ou d'évoluer professionnellement. Mais le savoir s'apprend, il suppose le travail, mot désormais banni de l'enseignement. On oublie aussi que c'est le travail qui socialise, et qui permet à un individu de se faire lui-même. Or, l'école actuelle n'est pas une école du travail. Combien d'étudiants ai-je vus à l'université, affolés d'avoir 20 pages à lire en un mois ! Dans les établissements difficiles, on ne peut tout simplement plus travailler. Le résultat, c'est que l'enseignement public plonge. D'ailleurs, les élèves qui tentent de s'intégrer au cours y sont traités de « bouffons ».

Le collège unique est une imposture démocratique et est inefficace : les pays avec un enseignement à filières sont moins inégalitaires que la France, lorsque des passerelles entre les filières existent.

L'enseignement privé devient un refuge, parce qu'il trie ses élèves. Le collège unique n'est le collège de personne. Il n'est d'ailleurs pas « unique », car au nom des projets pédagogiques, on installe des programmes très différents d'un établissement à l'autre. C'est une imposture démocratique et c'est inefficace : les pays avec un enseignement à filières sont moins inégalitaires que la France, lorsque des passerelles entre les filières existent. Mais en France on méprise l'enseignement technique et professionnel. La seule tentative positive

dans ce domaine a été la mise en place du bac pro. Mais la réduction de la formation de 4 à 3 ans en a fait un cul-de-sac, parce que les élèves ne sont plus suffisamment préparés pour passer avec succès dans l'enseignement supérieur, même court. Le bac à 90 % de reçus, c'est une élection soviétique, pas un examen. Les prétendues certifications universitaires sont également bradées, parce que les départements sont mis en concurrence constante et qu'ils obtiennent des crédits non pas sur la cohérence de leur formation, mais sur le chiffre : le nombre des étudiants. Et donc, en dehors de quelques filières sélectives, il faut tout faire pour les garder, et tant pis si on fait cours à un auditoire peuplé de gens qui ne sont là que pour adhérer à la Sécurité Sociale et qui perturbent les cours. Tant pis aussi, si on multiplie les sections pseudo-professionnelles, aux savoirs éclatés, formant des gens incapables ensuite de se recycler.

VOUS PROPOSEZ DEUX PISTES POUR SORTIR DE L'ORNIÈRE : REDONNER L'INITIATIVE DE LEUR MÉTIER AUX ENSEIGNANTS ET REMETTRE L'INSTRUCTION AU CENTRE DU SYSTÈME : QU'ENTENDEZ-VOUS PAR LÀ ?

Le gouvernement a décidé de reconnaître comme un vrai métier les assistants d'éducation pour les élèves handicapés. Fort bien. Mais la formation pour ce métier dure 60 heures sur 15 jours. C'est dérisoire pour aider des enfants aux difficultés spécifiques tant psychologiques que culturelles. Pour aider les enfants sourds en français, il faut être capable d'exploiter à fond les images. Ma femme a enseigné à ces gosses... au Louvre. Mais elle a fait l'école du Louvre, 4 ans d'études, elle connaît l'histoire de l'art. Résoudre les difficultés, c'est multiplier le savoir par le savoir et pas utiliser un

badigeon « communicationnel ». Les enseignants du primaire peuvent enseigner des disciplines qu'ils n'ont pas étudiées, puisque n'importe quelle licence conduit à ce métier. La licence de musique, cela sert à enseigner la musique, pas le français, ni d'ailleurs la plomberie. Ni les philosophes, ni les plombiers ne sont capables d'enseigner la musique. Aujourd'hui, sévit un spontanéisme pédagogique qui ignore la distance entre les sciences et les intuitions courantes : les élèves viendront d'eux-mêmes au savoir et d'ailleurs ils sont spontanément créatifs. C'est refuser de voir les obstacles au savoir issus des déficiences culturelles. Moi qui suis fils d'une concierge d'école illettrée, pendant un mois en 6^e je n'ai rien compris à l'anglais. En seconde, même chose avec la physique, il a fallu se démener. Le savoir produit ses propres intuitions, éloignées des intuitions courantes. Mais à l'inverse, si je suis bien placé pour comprendre les difficultés culturelles d'accès au savoir, qu'on ne me dise pas qu'il faut prendre les élèves comme ils sont, et surtout les laisser comme ils sont. Ces difficultés, je les ai surmontées, moi qui ne suis ni Aristote, ni Einstein. Mais je suis tombé sur des enseignants qui savaient, qui m'ont orienté vers le savoir. Si le niveau initial produit des handicaps culturels, seul le travail là encore peut changer la donne. Alors je vais dire une horreur, mais qui part de mon expérience personnelle : il faut contraindre les enfants à travailler à l'école. Et pour cela, il faut que les profs en aient les moyens et qu'ils soient soutenus par les parents. Il ne faut pas passer son temps à négocier les normes du « vivre ensemble », car

il faut qu'elles soient claires et appliquées. La vraie discipline, c'est la discipline de travail, pas autre chose. Et il faut leur redonner la maîtrise de leur métier, qu'ils n'ont plus ni pour la discipline, ni pour la pédagogie, alors que l'on a que ce mot-là à la bouche. Encore un exemple : je lisais récemment un article d'un gourou des sciences de l'éducation

qui affirmait que les manuels actuels étaient bien, mieux faits que les manuels anciens, parce que le savoir y est présenté sous forme de questions, d'apprentissages et pas exposé comme s'il était tout fabriqué. C'est confondre le rôle du manuel et du cours. C'est au prof de savoir poser les questions, d'être capable de faire son cours tout seul, et pas de le puiser dans un manuel. Or, c'est de moins en moins le cas : on refile le cours tout prêt clé en main à des enseignants dévalués. Cela se paiera cher. Il ne faut pas s'éton-

Il ne faut pas passer son temps à négocier les normes du « vivre ensemble », car il faut qu'elles soient claires et appliquées. La vraie discipline, c'est la discipline de travail.

ner, dans ces conditions, du discrédit qui pèse sur le métier et qui prend des proportions stupéfiantes. Les élèves du 93 auxquels ma fille enseigne lui ont dit : « Vous ne seriez pas ici, si vous aviez fait des études » (elle est agrégée et docteur). Une de mes voisines niçoises a dit à ma femme : « Ma fille avait du mal aux études, alors elle est devenue prof des écoles » ! Pour sortir de cette situation, il faut encourager les enseignants à se recycler, car ce qui compte, ce ne sont pas les cours que l'on fait aujourd'hui, mais ceux que l'on sera capable de faire dans 10 ans, quand il faudra faire face à des savoirs renouvelés. Après la publication des articles auxquels vous avez fait allusion, de nombreux enseignants m'ont dit que j'avais dit la vérité. Il faut dire aux parents que le baratin officiel qui sévit depuis des décennies les trompe tout simplement, qu'ils n'ont intérêt ni à des diplômes dévalués, ni à voir des profs mal formés enseigner aux enfants.

A lire également :
La tribune de Jean Robelin
« La gauche et l'éducation »
publiée le 10 mars 2013 sur

L'Humanité.fr



MILITANTISME : LA PLATE-FORME REVENDICATIVE DE L'UFAL

Par Christian Gaudray • **Le rôle de l'UFAL consiste d'abord à défendre au quotidien les citoyens et leurs familles. Pour y parvenir, l'UFAL cherche à s'implanter localement dans le tissu social au travers des UFAL locales afin d'être au plus près des citoyens et de leurs familles, leur apporter l'aide dont ils ont besoin et lutter à leurs côtés. L'activité militante de l'UFAL, en tant que mouvement d'éducation populaire, est d'apporter au plus grand nombre les outils d'une analyse critique et bien informée du monde dans lequel ils vivent et des luttes dans lesquelles ils peuvent s'inscrire (dans le cadre de réunions publiques, par le biais de ses publications, des formations qu'elle propose, etc.).**

Pour être efficace, cette activité s'appuie sur une analyse claire de la situation politique et sociale, et repose sur un projet cohérent. Ce projet consiste à lier le combat laïque et le combat social, et plus généralement à globaliser tous les combats (démocratiques, féministes, écologiques, etc.), c'est-à-dire à déployer le modèle républicain dans tous ses aspects et dans toutes ses conséquences.

L'UFAL AFFIRME ET ASSUME SON APPARTENANCE AU MOUVEMENT FAMILIAL

André Fortané, fondateur de l'UFAL, résumait ainsi notre positionnement au sein de l'institution familiale : « Depuis toujours nous avons eu pour souci de nous faire respecter au sein de l'UNAF. Nous ne jouons pas la politique du père, et nous ne sommes pas des fanatiques du groupuscule : nous n'éprouvons aucune fierté insolente à être isolés dans notre coin. Dans la mesure où nous pouvons faire avancer les choses, aussi peu que ce soit, nous essayons de le faire. Bien entendu sans jamais nous compromettre sur les grandes orientations qui restent les nôtres publiquement. Notre stratégie c'est d'y être, de s'exprimer, d'accepter d'être minoritaire quand il n'y a pas d'autres moyens, de chercher à ne pas être isolés quand c'est possible ». C'est toujours la même philosophie qui guide notre participation aujourd'hui !



DÉFENDRE ET PROMOUVOIR LA LAÏCITÉ

Les enjeux sont aujourd'hui essentiels : il s'agit du « vivre ensemble » dans une société segmentée par le marché tout puissant, éclatée – non en individus autonomes, mais en tribus, ethnies et communautés d'assignation – en un mot, de rétablir l'égalité, la liberté de conscience, de permettre l'émancipation de chacun sans laquelle la République ne peut vivre. La seule « défense de la laïcité » est souvent, soit affaiblie par des épithètes incongrues (« ouverte », « plurielle », « positive », « de reconnaissance »), soit réduite à la répétition de slogans qui ont de plus en plus de mal à trouver de l'écho. C'est bien à la promotion de la laïcité qu'il faut s'employer.

Autour du 9 décembre, anniversaire de la Loi de 1905, l'UFAL a ainsi lancé la campagne et la brochure « La laïcité, c'est la liberté ». L'accueil du public et les réunions tenues le montrent : les citoyens et les familles attendent une vision offensive de la laïcité, qui sache se saisir des questions de société actuelles. Pour être compris, il nous faut défendre non pas une série d'interdictions nouvelles, mais le droit absolu à la liberté de conscience.

FAIRE ÉVOLUER LES DROITS DES CITOYENS ET DE LEURS FAMILLES

L'UFAL est une association familiale généraliste, et, à ce titre, elle se doit d'agir pour faire évoluer le droit en conformité avec son idéal républicain

social et laïque, de même qu'avec la réalité et les besoins des citoyens et de leurs familles.

Se positionner pour une évolution sociétale ne signifie absolument pas renoncer au combat social !

Après des années atones sur le plan de l'évolution des droits, avec donc un accroissement du fossé entre le droit et la réalité de la vie des citoyens et de leurs familles, la nouvelle donne politique permet de reprendre le chemin vers l'égalité des droits et la laïcisation de notre législation. Comme lors de la période 1997-2001, qui nous avait mobilisés sur les projets de laïcisation du Code civil (reconnaissance légale du concubinage, modification du droit de transmission du nom à l'enfant, suppression des inégalités entre enfants légitimes, naturels et adultérins), nous sommes en capacité d'intervenir de manière pertinente aujourd'hui.

CONTRIBUER À LA SATISFACTION DES BESOINS SOCIAUX

Vivre en bonne santé

C'est de longue date que l'UFAL a érigé les questions de santé en problématique centrale de son action militante. L'amélioration de l'état de santé des familles implique tout d'abord de défendre avec force l'institution de sécurité sociale et l'assurance maladie en particulier.

Prises dans une optique principalement comptable et sous couvert d'équilibrage des comptes de l'assurance maladie, les réformes successives mises en œuvre depuis plus de 10 ans se sont traduites par une augmentation considérable du reste à charge, autrement dit de la part résiduelle des dépenses de santé non remboursées par l'assurance maladie.

L'UFAL se prononce par conséquent clairement pour la mise en œuvre d'un véritable programme national de santé orienté vers l'amélioration de l'état de santé des populations et de l'accès aux soins, ce qui implique d'inverser la tendance de déremboursement de l'assurance maladie et de fragilisation du service public hospitalier.

Pour ce faire, l'UFAL s'engage pour :

- l'abrogation des dérembourse-

ments aveugles imposés par les Réformes Raffarin et Fillon et une réflexion sur le niveau optimal de prise en charge socialisée des soins permettant une amélioration de l'état sanitaire et social de la population ;

- la suppression du secteur 2 et le retour à un secteur tarifaire unique des actes médicaux ;

- le développement d'une médecine salariée qui contribuerait à renforcer le rôle sanitaire et social des médecins généralistes tout en mettant l'accent sur la prévention et la santé publique ;

- donner à ses adhérents un accès à des prestations de haut niveau issues des contrats de complémentaire santé à cotisations réduites signés avec des mutuelles solidaires ressortant du Code de la Mutualité

Bien se loger

L'élection du Président Hollande permettrait de penser qu'enfin la politique du logement allait changer et qu'une impulsion nouvelle serait donnée à la construction de logements sociaux : force est de constater que, pour l'instant, les mesures prises ne modifient la donne qu'à la marge.

Il faut une grande politique du logement associant les organismes HLM, les organismes paritaires (1 % logement action logement) et l'État. La construction de logements ne doit pas être considérée comme une charge, mais comme un investissement pour l'avenir du pays, car, d'une part, elle crée des emplois non délocalisables, et d'autre part, elle permet le mieux vivre ensemble. Associée à une politique urbaine qui doit mettre fin aux ghettos (il faut aussi des emplois), elle doit permettre de proposer des loyers adaptés aux revenus des familles. Est-il normal qu'en France les loyers soient supérieurs de 200 % voire 300 % à ceux de l'Allemagne ?

Seul un retour à une aide à la pierre massive, financée par un grand emprunt national pour la construction de logements, permettra de régler la crise du logement.

Pour une consommation responsable

Association familiale, l'UFAL ne saurait se désintéresser de la consumma-

tion, domaine essentiel pour la vie quotidienne des familles, la plupart du temps vécue comme contrainte (d'argent, de temps, de proximité...) et de façon passive. La mainmise des multinationales sur l'ensemble de la production et de la distribution des produits, manufacturés ou pas, nous enferme en effet dans la domination de l'offre sur la demande.

L'UFAL estime qu'il faut ouvrir la réflexion et l'action à toutes les solutions alternatives à cette prédétermination industrielle et financière de notre liberté de consommer, sortir de la soumission passive pour entrer dans la « consommation responsable », qui suppose des consommateurs responsables et actifs. Car nos comportements, même s'ils ne sont qu'individuels, remettent en question de façon concrète la domination de masse de la chaîne de production et de distribution dans son ensemble.

La consommation responsable est une façon de résister à la loi du marché imposée aux consommateurs. En cela, elle peut avoir un impact sur le coût réel des produits et leur effet sur l'environnement.

DÉFENDRE LA COTISATION SOCIALE

L'UFAL considère qu'il est essentiel de réaffirmer l'ancrage salarial de la Sécurité Sociale au travers de son financement par la cotisation sociale et non par l'impôt. La cotisation sociale est un salaire indirect, une continuité du salaire, pas un salaire différé qui sous-entend le recours à l'épargne et aux mécanismes de marchés.

En conséquence, l'UFAL est hostile à tout basculement du financement de la Sécurité Sociale vers l'impôt, en particulier au transfert de la contribution patronale vers la CSG ou la TVA « sociale », lequel revient à faire financer par les assurés eux-mêmes des dépenses sociales qui relèvent actuellement de la responsabilité patronale au titre du paiement des salaires.

L'augmentation des salaires et de la contribution patronale contribue à la négociation sur le partage de la valeur ajoutée (entre rémunération du travail et du capital) et notamment au partage des gains liés à l'augmentation de la productivité du travail.



UNE POLITIQUE FAMILIALE AMBITIEUSE À DESTINATION DE L'ENSEMBLE DES FAMILLES

L'UFAL a entrepris un important travail de réflexion sur les politiques familiales. Notre mouvement, en tant qu'association familiale, souhaite être un acteur influent du mouvement familial à travers sa contribution à la définition d'une politique familiale ambitieuse et réaliste axée sur le bien-être des enfants et des parents.

Attachée au maintien de la politique familiale dans le champ d'action des partenaires sociaux et de la Sécurité Sociale, l'UFAL a souligné les imperfections du système actuel : allocations familiales inexistantes pour le premier enfant, multiplicités des prestations familiales dont beaucoup sont sous conditions de ressources donc non universelles, aides à la monoparentalité très insuffisantes, etc.

La politique familiale que défend l'UFAL repose sur les principes suivants :

- une aide aux familles dès le premier enfant ;
- une aide financière simplifiée, unifiée et orientée vers l'enfant quelle que soit la forme matrimoniale des familles : mariées, pacsées, union libre, hétérosexuelles ou homosexuelles ;
- une aide renforcée aux familles monoparentales sans discrimination ni intrusion ;
- mettre fin au leurre de la lutte contre la pauvreté au travers d'une politique familiale universelle couplée

à un véritable système fiscal progressif ;

- favoriser la conciliation vie professionnelle / vie personnelle ;
- développer un véritable service public de la petite enfance et accroître les capacités d'accueil collectif du jeune enfant ;
- favoriser l'autonomie du jeune adulte.

Toutefois, il n'est pas possible poser les bases d'une politique familiale (qui combine aujourd'hui les prestations familiales, dont les allocations familiales, et les avantages fiscaux liés aux quotients conjugaux et familiaux) sans jeter conjointement les bases d'une réforme fiscale d'ampleur.

L'UFAL préconise par conséquent la mise en œuvre d'une Allocation Sociale de l'Enfant et du Jeune (ASEJ) versé dès le premier enfant jusqu'à ce qu'il ait acquis son autonomie financière ou ses 25 ans. L'UFAL propose que l'ASEJ soit d'un niveau conséquent et soit une prestation universelle. L'ASEJ pourrait en outre être versé directement au jeune dès l'âge de 18 ans et, ce dans une perspective d'accès à l'autonomie.

PERMETTRE À L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE DE REMPLIR SON RÔLE

L'école républicaine a pour fin la liberté, elle a pour objectif de former des citoyens éclairés, et non de former les esprits. Son but est de faire en sorte que tous les citoyens puissent faire usage de leur raison et jouir, ainsi, de la plénitude de leurs droits. Elle

s'oppose, en cela, à toutes les formes de pouvoirs qui pourraient instrumentaliser l'école à des fins particulières.

L'école républicaine est sous l'égide de la puissance publique. De ce principe découlent deux conséquences. Premièrement, l'école républicaine est soumise au principe de laïcité, ce dernier obligeant non seulement les fonctionnaires qui y travaillent, mais aussi les élèves, qui, à la différence des usagers des services publics, ne sont pas encore des « libertés constituées », mais sont des « libertés en voie de constitution ». Deuxièmement, l'école républicaine définit ses missions et ses programmes dans un cadre national. C'est la puissance publique qui met l'école de la République à l'abri du système marchand.

L'école républicaine a pour missions la transmission des savoirs et l'exercice de la raison. Partant du principe que l'ignorance est source de servitude, elle cherche à transmettre les connaissances culturelles, techniques et critiques nécessaires à l'exercice du jugement et à la constitution des libertés. De ce principe découlent trois conséquences. Premièrement, les professeurs doivent être recrutés dans le cadre de concours nationaux, qui visent à apprécier le degré de maîtrise des savoirs disciplinaires. Deuxièmement, les qualités pédagogiques des professeurs doivent être régulièrement appréciées par les corps d'inspection, seule autorité compétente pour juger en la matière. Troisièmement, les professeurs jouissent d'une liberté pédagogique. Ils doivent pouvoir décider, à partir de la connaissance qu'ils ont des matières qu'ils enseignent ainsi que de leur expérience, des moyens les plus efficaces et les mieux adaptés pour transmettre leurs savoirs.

EN CONCLUSION

L'ensemble de ces réflexions militantes ne saurait résoudre tous les problèmes concrets supportés par les citoyens et leur famille en ces temps de crise. L'UFAL en est consciente et cet article n'a pour ambition que d'apporter un éclairage sur les sujets principaux pour lesquels elle a largement débattu avec ses militants, dans le respect de la pluralité des idées et en toute indépendance.